

# Présentation du Mali sur la Bonne Gouvernance dans le cadre de la Réunion annuelle des points focaux PMA ,New York 13 – 14 novembre 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, le Mali a initié et réalisé des réformes institutionnelles afin d'améliorer la gouvernance, l'état de droit, les droits humains, l'égalité des genres ainsi que la participation démocratique. Les actions entreprises dans ce cadre poursuivent les objectifs suivants :

# **Agir efficacement et rapidement pour la Paix et la Réconciliation Nationale**

- La mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé à Bamako le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015, se poursuit grâce aux efforts conjugués des Parties maliennes (Gouvernement, Coordination, Plateforme), avec l'appui de la Médiation internationale qui en assure le suivi de la mise en œuvre dans le cadre du Comité de Suivi de l'Accord (CSA).

En matière de réformes politiques et institutionnelles, les principaux textes sur la décentralisation, l'administration du territoire et les élections ont été relus. Il s'agit de : la loi déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales, la loi portant Code des Collectivités territoriales, loi portant Statut général des fonctionnaires des collectivités territoriales, loi portant Statut particulier du District de Bamako, ainsi que les lois N°2018-040 et 041 du 27 juin 2018 portant création des collectivités territoriales de région, cercles et communes des régions de Taoudénit et de Ménaka.

En vue de renforcer la paix, le projet de « Réinsertion des Ex-Combattants au Mali (PREC) » qui s'inscrit dans le volet Réinsertion du Programme National de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (DDR) a été lancé par la Commission nationale créée à cet effet.

En matière de réconciliation, de justice et de questions humanitaires, le Gouvernement du Mali avec l'appui des partenaires techniques et financiers notamment le Système des Nations Unies (SNU) a élaboré un Plan de réponse humanitaire pour faire face à la situation d'instabilité liée à l'insécurité dans les Régions du Nord et le Centre du pays.

Dans le cadre du renforcement du processus de dialogue et de réconciliation nationale, la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) a été mise en place pour recueillir et accompagner les victimes des conflits au Mali. A la date d'aujourd'hui, 3 592 dépositions de victimes ont été recueillies. Ces dépositions concernent le Préjudice matériel (53 %), le préjudice moral (29%) et le préjudice corporel 18% et concernent 45% de femmes, 49 % d'hommes et 6 % d'enfants.

Dans le cadre de la coordination de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation, il est également à souligner l'adoption du projet de loi portant « Loi d'Entente Nationale » le 30 mai 2018 par le Conseil des ministres, conformément aux recommandations de la Conférence d'Entente Nationale (C.E.N.), tenue du 30 mars au 02 avril 2017. Le projet de loi ainsi adopté, traduit la volonté politique fortement exprimée par les plus hautes Autorités du pays de soutenir la demande de pardon et de réparation, conformément aux conclusions de la C.E.N. de mars-avril 2017.

# **Contribuer à un développement équilibré entre toutes les régions du Mali en mettant en œuvre la phase de relèvement rapide de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali**

Après la reprise des zones occupées, les autorités du Mali ont immédiatement mis en œuvre une approche de retour de l'Administration dans les régions affectées par la crise, à travers l'élaboration d'un Programme de réhabilitation des infrastructures dégradées suite aux conflits armés. Ce programme est dénommé «Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD/RN)».

Le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord est placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité et de l'Action humanitaire. Il comprend deux volets : (i) la réhabilitation des infrastructures endommagées utilisant de façon optimale des ressources financières et des capacités locales et (ii) la mise en œuvre des projets/programmes d'investissements initiés au niveau local dans les secteurs de production et des infrastructures pour le désenclavement des zones touchées par la crise et la relance des activités économiques. Il a été suivi du Programme de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC) concernant les régions de Ségou et Mopti.

Par ailleurs, il a été créé au Mali « le Fonds pour le Développement Durable » par la Loi N°2018-008/du 12 Février 2018. Le Fonds pour le Développement Durable est destiné au financement des projets et programmes dans le cadre du développement équilibré de l'ensemble des régions du Mali.

# **Renforcer, moderniser la Défense Nationale et Garantir la Sécurité intérieure sur l'intégralité du territoire**

En matière de Défense Nationale, la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) qui concrétise la volonté des plus hautes Autorités, de doter le Mali d'un outil de défense capable de relever les nombreux défis sécuritaires du moment, a été adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2015. Elle comprend quatre articles relatifs à l'approbation des orientations, aux crédits budgétaires à programmer et à son champ d'application ainsi qu'à la présentation annuelle de son bilan d'exécution. Elle précise aussi le montant des crédits en ce qui concerne les préparations opérationnelles, le soutien aux opérations, les rémunérations, les équipements, les infrastructures, les études et les recherches et le fonctionnement.

En matière de sécurité, la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI), adopté en juillet 2017 pour la période 2017-2021 s'est poursuivie à travers l'acquisition de moyens roulants (véhicules d'intervention, véhicules blindés etc.) et de matériels de maintien d'ordre, de transmission et accessoires et la mise en œuvre du programme de recrutement et de formations.

Dans le cadre de la réduction des risques et catastrophes, les capacités opérationnelles de la protection civile ont été renforcées.

# **Améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption**

En vue d'améliorer les mécanismes de transparence et de Redevabilité au sein de l'Administration publique, le Gouvernement a adopté en janvier 2015 une Politique Nationale de Transparence (PNT) dont les grandes actions ont concerné : la révision de la loi 98-012 régissant les relations entre l'Administration et les usagers en vue d'intégrer les aspects de transparence, la création d'un organe indépendant chargé de la transparence et la mise en place d'un système d'information sur la transparence au Mali (SITMA).

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, une nouvelle dynamique a été insufflée par les réformes entreprises se traduisant par un regain de confiance entre les acteurs tels que le secteur privé malien et les organes de contrôle et de répression des infractions. Ainsi, les nouvelles mesures ont permis : (i) l'augmentation substantielle du taux de saisine en matière économique et financière des Pôles Economiques et Financiers à travers les actes de dénonciation émanant du Bureau du Vérificateur Général, de la CASCA par le biais du Secrétariat général de la Présidence et surtout du Secteur Privé, des Banques et autres Sociétés Anonymes, (ii) la célérité et l'efficacité des procédures en matière économique et financière par la disjonction des infractions délictuelles non connexes aux crimes poursuivies en citation directe devant le Tribunal Correctionnel pour l'allègement de la saisine des cabinets d'instruction, (iii) la mise en place du « Projet Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali » pour appuyer institutionnellement les acteurs clés de la chaîne de lutte contre la corruption, (iv) l'amélioration du cadre de performance du programme assistance au traitement et à la gestion de l'information financière de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) bâti autour de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

# **Moderniser l'Administration publique et assurer une meilleure représentativité des femmes**

La gestion axée sur les résultats (GAR) constitue le fil conducteur du Programme de réforme de l'administration publique –PDI-2ème génération -. En ce sens, il est apparu nécessaire de préparer les cadres de l'administration à ce nouveau système de management public à travers des formations. Ce qui a permis de mettre en place (i) un dispositif de pilotage de la réforme de l'Etat, (ii) la mise en œuvre de réformes sectorielles intégrées concernant les secteurs de l'Education, de la Santé, du Développement rural, de l'Hydraulique et Eau et de la Décentralisation, (iii) un programme d'équité-genre en emploi à l'échelle des fonctions publiques maliennes (centrale et décentralisée) pour assurer une meilleure représentativité des femmes.

# **Améliorer le respect des droits de l'homme et l'accès sur toute l'étendue du territoire national à une justice de qualité, impartiale et professionnelle**

Le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-MOA) constitue la synthèse des activités pertinentes issues du document de projet de réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire. La mise en œuvre dudit Programme d'Urgence s'est traduite par une série de réalisations à travers les trois composantes suivantes :

- ✓ la consolidation du pouvoir judiciaire et de l'Etat de droit passant par : l'amélioration de l'accès à la justice, le renforcement de la capacité des magistrats, le renforcement et la modernisation des institutions pénitentiaires et de l'éducation surveillée ;
- ✓ l'amélioration de la gouvernance judiciaire : l'introduction de la planification stratégique et de la gestion axée sur les résultats au niveau des structures de la justice, le renforcement des capacités d'investigation des enquêteurs, le renforcement des acteurs de la chaîne pénale (magistrats, officiers de police judiciaire, agents pénitenciers, greffiers/Secrétaires de greffe, représentants des organisations de la société civile) ;
- ✓ le renforcement de la promotion et de la protection des droits humains et du genre à travers : l'amélioration des conditions de détention, la réinsertion socio-économique des détenus, la lutte contre les violences basées sur le Genre (VBG), la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.

# **Assainir et améliorer la gestion du patrimoine de l'Etat et des affaires foncières**

Les réformes entreprises dans ce domaine sont axées sur : (i) l'amélioration de l'évaluation et l'immatriculation du patrimoine foncier de l'Etat et le processus de dématérialisation des dossiers des archives foncières et cadastrales, (ii) le recensement et évaluation des immeubles de l'Etat notamment dans le cadre du programme présidentiel de rénovation urbaine, (iii) la mise à jour du cadastre, (iv) le recensement, l'immatriculation, le suivi et l'entretien des logements et des bâtiments appartenant à l'Etat, (v) le Recensement, l'immatriculation, le suivi du matériel et des équipements de l'Etat, (vi) la gestion des opérations afférentes aux participations de l'Etat dans le capital des sociétés et (vii) la centralisation des biens et propriétés de l'Etat dans un système informatisé.

# **Œuvrer pour une diplomatie d'influence et promouvoir l'intégration africaine et une coopération internationale au service du développement du Mali.**

Il est à noter également que la participation du Mali aux rencontres statutaires des organisations internationales a permis d'affirmer la présence du Mali sur la scène internationale.

Dans le cadre de la formulation, des négociations et de suivi des accords internationaux, le Mali participe activement aux activités du cadre de l'Examen Périodique universel (EPU) du comité interministériel d'appui à l'élaboration des Rapports Initiaux et périodiques de mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Mali (CIMERAP).

Je vous remercie de votre aimable attention